

CIRCULAIRE DE RENTREE : EXPERIMENTATION, DEREGLEMENTATION, AUTONOMIE, LE MEN PERSISTE ET SIGNE !

*Bulletin officiel n°18 du 5 mai 2011 – Encart - Préparation de la rentrée 2011 -
Circulaire n° 2011-071 du 2-5-2011*

Un des objectifs de l'école : sur la base des enquêtes nationales et internationales qui donnent des performances moyennes pour nos élèves, il s'agit d'améliorer leurs acquis. Pour ce faire, s'appuyer sur trois « lignes de force » : maîtrise des savoirs fondamentaux, personnalisation des parcours, autonomie des établissements. Dans le même temps, promouvoir l'excellence et lutter contre les inégalités.

Quelques morceaux choisis :

L'école du socle commun :

Pour l'apprentissage de la lecture, la « lecture de textes intégraux » pendant les vacances scolaires d'été, avec cérémonie de fin d'année scolaire à la clé. Orthographe-grammaire dans une logique d'apprentissage « méthodique » ; « l'enseignement intégré de science et technologie (EIST), enseignement de trois disciplines (SVT, technologie et physique et chimie) par un seul enseignant dans les établissements ECLAIR, cf. BO du 10 mars 2011. Informatisation du livret de compétences, permettant un réel « contrôle continu » des élèves. De la même façon, l'utilisation du cahier de texte numérique sera étendue dans le cadre de la « généralisation des espaces numériques de travail (ENT). L'outil numérique sera utilisé pour l'aide personnalisée, l'accès aux ressources d'apprentissage et le lien avec les familles. Une révision du B2i devrait être prête pour la rentrée.

Pour le SNETAA FO, si l'outil informatique peut être une aide –ce qui est le principe d'un outil-, il présente néanmoins des dangers, dans la mesure où il permet le travail et les sollicitations hors temps scolaire. Le généraliser pour le cahier de textes et le livret de compétences, c'est donner aux chefs d'établissements un outil de gestion et de pression supplémentaire dans la gestion des personnels.

Le soutien scolaire en 6^e sera fait par des professeurs des écoles.

Pour le SNETAA FO, il s'agit ici d'une expérimentation de plus, qui va vers l'unification des corps ?

Une large part est consacrée à la réforme du lycée et notamment à la mise en place de la seconde. L'accent est mis sur l'accompagnement personnalisé, le tutorat. Ainsi que sur les stages passerelles et de remise à niveau, où l'on apprend que ces dispositifs doivent se dérouler hors du temps d'enseignement.

Ici aussi, « travailler plus » en contrepartie du paiement d'heures supplémentaires défiscalisées, mais surtout pour le MEN, un « bon plan » pour geler les salaires des fonctionnaires. Le SNETAA FO revendique, une augmentation conséquente du point d'indice, pour TOUS !

LA VOIE PRO

La rentrée 2011 est celle de la nouvelle terminale pro. La circulaire encourage à faire en sorte que les élèves puissent effectivement poursuivre jusqu'au bac.

MAIS la circulaire incite les académies à poursuivre les efforts pour réduire le nombre de places dans le cadre du CPRDFP, tout en sécurisant les parcours par la mise en place de passerelle entre CAP et bac pros.

La mixité des publics est aussi encouragée –élèves, apprentis ou adultes en formation. Parce que l'école doit contribuer à atteindre les « objectifs gouvernementaux fixés » pour l'alternance.

Le SNETAA FO juge cette disposition scandaleuse ! C'est à marche forcée que les élèves devront aller en apprentissage, car les places seront supprimées dans les LP. C'est un choix d'orientation supprimé pour les élèves. C'est la négation de la mission de l'Ecole en tant que service public et la négation de la voie professionnelle pour former les travailleurs et les citoyens !

Les effectifs d'apprentis peinent à augmenter –ils sont même en recul ce 1^{er} trimestre 2011-, malgré les effets d'aubaine offerte aux entreprises. Il faut donc mettre les lycées et les personnels à contribution pour faire augmenter les chiffres de l'apprentissage. C'est d'ailleurs ce que réclament les chambres de Commerce qui estiment que les structures de formation et les formateurs leur coûtent trop cher !

L'enseignement de la philosophie est fortement recommandé, avant la classe de terminale, dans le cadre de l'ECJS pour la voie générale et technologique.

La voie professionnelle est ignorée sur le sujet -cf. BO du 3 mars 2011.

Or, l'enseignement de cette discipline existe en LP et est un succès –cf. rapport 2007 de l'IGEN et le n° 484 de novembre 2010 des Cahiers pédagogiques.

ECLAIR, ERS et internats d'excellence.

Pour ECLAIR, la liste des établissements concernés comprend ceux qui l'ont expérimenté en 2010. Y seront ajoutés les établissements des réseaux « ambition réussite » et le dispositif sera étendu aux écoles.

Rappel : 1750 écoles vont être intégrées dans ce dispositif à la rentrée qui comptera par ailleurs 200 établissements du 2nd degré, avec postes à profil pour les enseignants, contrat de 5 ans et « préfets des études ».

Nombreux sont les enseignants qui ont refusé ce système qui leur a été imposé à la rentrée 2010 sans leur avis et le SNETAA FO les a soutenus dans leurs actions. ECLAIR, c'est la fin du statut de fonctionnaire d'état, gage de neutralité et d'égalité de traitement. C'est le discrétionnaire qui s'installe au sein de chaque établissement scolaire par le recrutement des enseignants par le chef d'établissement !

Le collège :

Une nouveauté : à côté de l'option 3 heures de découverte professionnelle –mise en place rentrée 2005-, la circulaire propose une « expérimentation » d'une 3^e « prépa-pro ». La circulaire ne précise pas s'il s'agit d'un cursus qui se va dérouler en lycée professionnel mais il doit se mettre en place à partir de l'actuel module 6 heures de découverte professionnelle, dont certaines structures ont été installées en LP, faisant suite à la fermeture des classes de techno et des 3-diversifiées.

La voie professionnelle a toujours accueilli les élèves qui lui ont été confiés et a montré son efficacité. Pour le SNETAA FO, il s'agit d'une véritable formation au sein de l'Ecole et le SNETAA FO l'affirme : la voie professionnelle n'est pas une voie de relégation !

Quant au DIMA (dispositif d'initiation aux métiers par alternance), il doit intégrer tous les dispositifs de pré-apprentissage actuels, avec des stages en entreprise de 8 à 18 semaines.

Rappel : le SNETAA s'est toujours opposé fortement à ce dispositif qui externalise l'échec scolaire. Les élèves sont rattachés à un CFA et la découverte d'un métier est « faite » par l'entreprise, ce qui n'est pas son rôle. D'autre part, le CSE s'est prononcé contre le DIMA en juin 2010. Le SNETAA FO le dit : l'école doit accueillir TOUS les élèves.

LES ENSEIGNANTS

Ils sont invités à se former à distance « en ligne » et les étudiants pourront suivre des « parcours alternés ».

La circulaire ne dit rien sur l'évolution de la maîtrise de la formation initiale des enseignants suite aux conclusions du rapport d'étape du Président du comité de suivi Master, ni comment ces parcours en alternance se mettront en place. Parions néanmoins qu'ils seront affectés sur des remplacements, au gré des besoins, pendant l'année scolaire, sans préparation et sans aucune formation au métier d'enseignant, ce que le SNETAA FO dénonce !

L'AUTONOMIE DES ETABLISSEMENTS.

Le sous-titre l'indique, il faut « innover, expérimenter et évaluer (cf. article 34 de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'Ecole). La « démarche expérimentale » permet ainsi toutes les dérogations au niveau des établissements, dans le cadre du projet

d'établissements. Ici le rôle du Conseil pédagogique est donc le lieu qui permet au chef d'établissement de développer « dans la concertation » l'autonomie de l'établissement. Cela peut s'appeler aussi « petits arrangements entre amis ». Le conseil pédagogique, instance intermédiaire qui permet d'isoler certains enseignants et en promouvoir d'autres, en augmentant le pouvoir arbitraire du chef d'établissement, sans respect d'égalité de traitement.

C'est dans tous les cas, la déréglementation progressive des statuts des personnels et la fin de l'école publique et laïque !

Dans la partie «Encourager l'organisation des lycées en réseaux »

La carte scolaire assouplie n'est pas remise en cause. Cependant, la circulaire préconise aussi de veiller au maintien de la mixité sociale en organisant une mise en réseaux des établissements !

Les parcours « du CAP au BTS » sont encouragés par la mise en réseaux de lycée qui permettent une offre significative de formations professionnelles, c'est-à-dire les Lycées des métiers.

Le SNETAA FO a toujours combattu la labellisation Lycée des Métiers qui mixe les formations et les publics, et introduit l'apprentissage au sein des Etablissements publics de l'Education nationale. De plus, comment peut-on croire à l'efficacité d'une telle mixité : formation initiale sous statut scolaire, apprentissage et formation continue ? Dans tous les cas, c'est toujours la formation initiale qui est perdante, donc nos élèves.

Le climat des établissements

Les EMS (équipes mobiles de sécurité) doivent être renforcés.

Pour ce qui concerne les sanctions de nouvelles dispositions seront en vigueur à la rentrée, notamment pour ce qui concerne les mesures de responsabilisation qui pourront être exécutées au sein de l'établissement.

Les assises contre le harcèlement à l'école viennent de se tenir. On apprend, entre autres, que la mise en place de médiateurs-élèves devrait être fortement encouragée et que le MEN veut lutter contre le harcèlement par internet.

Décrochage, Absentéisme

La lutte contre l'absentéisme permet aujourd'hui de mettre en cause la responsabilité des parents et de supprimer les prestations familiales.

Le SNETAA FO dénonce cette disposition répressive dont l'efficacité est douteuse et n'a pas été démontrée.

La lutte contre le décrochage scolaire s'appuiera sur un système informatique pour les « suivre » et tenter de les faire « raccrocher ».

La dimension « culturelle du projet d'établissement » sera suivie par les « référents culture » des établissements. Le développement des chorales scolaires est fortement recommandé. Et l'on continuera à encourager le sport. L'expérimentation « cours le matin, sport l'après-midi », qui concerne 7000 élèves, fait l'objet actuellement d'une évaluation. Elle sera étendue –en fonction du bilan.

Le bilan n'est donc pas connu mais comme la circulaire est dite « de rentrée », il s'agit donc d'une mesure dont on ne connaît pas l'efficacité mais qui va être développée à la rentrée 2011 !

Une circulaire, donc, pour faire le point pour la rentrée, sur les expérimentations, l'extension des expérimentations, la déréglementation, et l'annonce d'un lourd tribut payé par la voie professionnelle aux objectifs du MEN, entre développement de l'apprentissage et RGPP.

Avec le SNETAA FO, combattez les attaques contre l'Ecole de la République. Combattez pour ne laisser aucun jeune sur le bord du chemin. Combattez pour la sauvegarde des statuts des PLP.

Etre SNETAA FO, c'est résister et assurer l'avenir des PLP !

Du 13 au 20 octobre 2011, élections professionnelles, « CLIQUEZ » SNETAA FO !